

Procès-verbal du Conseil Municipal du 2 Février 2016

Le deux février deux mille seize, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de Coët-Roz, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire

Étaient Présents : Mmes Danielle CORNET - Sylvie MORAND - Claudie MAHE - Muriel MAHE - Margareth ABOT - Annie PRIOUX-TERRIENNE - Roselyne DAUFFY - Tiphaine TÉHÉRY - Vanessa LEBEAU - Vinciane SEKHRI - Angélique BLANCHARD - Marie-Christine BRIAND - Jacqueline LEROUX-GUILLÉ

MM. Paul LONGATTE - Stéphane POILVE - Armel MOYON - Sébastien SOURGET - Christian BURLLOT - Jean-Philippe LEVESQUE - Claude MEYE - Philippe ROUAUD - Gabriel DUVAL - Marc FOUCAULT - Mikaël COUTURIER - Arnaud GUIHENEUF - Michel MENARD - Bernard CLOUET - Denis RIMBERT -

Absente :

M. Annaïg GICQUEL

Secrétaire de Séance : Mme Tiphaine TÉHÉRY

Effectif légal : 29
Nombre de présents : 28
Nombre de pouvoirs : -
Quorum : 15
Date de convocation : 26/01/2016

Sommaire

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2015

Information des décisions prises par le Maire

- 2016-01 Installation de M. Philippe ROUAUD au sein des commissions municipales
- 2016-02 Élection de M. Philippe ROUAUD au Conseil d'Administration du CCAS
- 2016-03 Avis de demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien de 4 aérogénérateurs et un poste de livraison Commune de Saint Dolay
- 2016-04 Avis modification des statuts du SYDELA
- 2016-05 Élaboration document unique et demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention (FNP)
- 2016-06 Programme d'accessibilité ADAP 2016-2021
- 2016-07 Demande de garantie emprunts/SCI Les Chataignes/Projet extension village séniors
- 2016-08 Acceptation Succession Epoux MAHÉ.
- 2016-09 Demande de subvention Fédération Française de Football/Réhabilitation vestiaires du stade du Landas
- 2016-10 Convention de transfert de compétences « transport et distribution » SIAEP au SDAEP « Atlantic'Eau »

Actualités des dossiers en cours

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Madame Tiphaine TÉHÉRY pour assurer ces fonctions.

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2015

Mme Le Maire après avoir demandé si des observations sont à formuler met le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2015 aux voix.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec 5 abstentions (M. CLOUET, M. MENARD, M. RIMBERT, Mme BRIAND, Mme LEROUX-GUILLE)

Information des décisions prises par le Maire

Mme Le Maire fait part de la liste des marchés conclus en 2015.

AFFAIRES GÉNÉRALES

2016-01 Installation de M. Philippe ROUAUD au sein des commissions municipales

Rapporteur : **Mme Le Maire**

Par délibération en date du 8 décembre 2015, il a été procédé à l'installation de M. Philippe ROUAUD au poste de Conseiller Municipal.

Il convient de délibérer à nouveau pour nommer M. Philippe ROUAUD dans les commissions municipales.

Il est proposé que M. Philippe ROUAUD siège au sein des commissions municipales suivantes :

- Affaires sociales,
- Enfance-Jeunesse,
- Développement économique, Commerce et Artisanat,
- Communication, Animation et Culture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Désigne M.Philippe ROUAUD aux commissions municipales suivantes :

- Affaires sociales,
- Enfance-Jeunesse,
- Développement économique, Commerce et Artisanat,
- Communication, Animation et Culture.

+++++

2016-02 Élection de M. Philippe ROUAUD au Conseil d'Administration du CCAS

Rapporteur : **Mme Le Maire**

En application du Code de l'Action Sociale et des Familles, et de la délibération du 15 avril 2014 fixant à 8 le nombre d'élus, il convient d'élire M. Philippe ROUAUD au sein du Conseil d'Administration du CCAS en remplacement de la conseillère municipale démissionnaire.

Mme Le Maire propose un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, a élu, à l'unanimité :

M. Philippe ROUAUD en qualité de membre du Conseil d'Administration du CCAS.

+++++

2016-03 Avis de demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien de 4 aérogénérateurs et un poste de livraison Commune de Saint Dolay

Rapporteur : **Mme Le Maire**

Une demande présentée par M. STAATS, Président de la société d'exploitation éolienne de Saint-Dolay, dont le siège social est situé ZA Les Métairies II à La Roche Bernard, en vue d'exploiter un parc éolien de 4 aérogénérateurs et un poste de livraison à La Coudraie à SAINT-DOLAY a été soumise à enquête publique du 21 décembre 2015 au 22 janvier 2016 à la mairie de Saint-Dolay.

Une partie du territoire pont-châtelain étant touchée par le rayon d'affichage annonçant cette formalité, l'affichage en mairie de l'avis au public a été effectué à partir du 4 décembre 2015.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette demande au plus tard dans les 15 jours suivant la fermeture de l'enquête, soit le 6 février 2016.

L'autorité environnementale n'a émis aucune observation se rapportant à ce dossier dans le délai imparti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Émet un avis favorable sur la demande présentée par M. STAATS, Président de la société d'exploitation éolienne de Saint-Dolay, en vue d'exploiter un parc éolien de 4 aérogénérateurs et un poste de livraison à La Coudraie à SAINT-DOLAY.

2016-04 Avis modification des statuts du SYDELA

Rapporteur : **Mme Le Maire**

Il est rappelé qu'au-delà de sa compétence « originelle » d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie électrique, le SYDELA a souhaité progressivement proposer à ses adhérents de nouveaux services dans le souci permanent d'une mutualisation des moyens et des compétences techniques. Après la gestion des investissements en éclairage public et la distribution publique de gaz, en 2005, le SYDELA a ainsi étendu ses compétences en 2012 à la maintenance des installations d'éclairage public.

Dans cette continuité, il souhaite aujourd'hui faire évoluer ses statuts pour s'inscrire pleinement dans le cadre de la transition énergétique et s'engager aux côtés des collectivités en leur proposant notamment d'organiser un réseau cohérent d'infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou fonctionnant au gaz afin de promouvoir la mobilité électrique ou au gaz. Il propose également d'élargir le champ de ses compétences optionnelles à la production d'énergie ainsi qu'à la construction et à la gestion des réseaux de chaleur ou de froid.

Enfin, le SYDELA souhaite assister ses collectivités adhérentes dans le recensement et la gestion de leur patrimoine téléphonique en exerçant pour leur compte la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques ».

Le projet de modification statutaire examinée aujourd'hui par l'assemblée permettra au SYDELA d'offrir ces nouveaux services à ceux de ses adhérents qui le souhaiteront, sous forme de compétences optionnelles, et de mettre en adéquation le cadre juridique de ses interventions avec les évolutions législatives récentes.

M. CLOUET indique que la présentation qui a été faite est tout à fait juste et explique les modifications ainsi que les futures. Il informe qu'il s'abstiendra lors du vote en tant que Président du SYDELA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 1 abstention de M. CLOUET :

Approuve les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes.

RESSOURCES HUMAINES

2016-05 Élaboration document unique et demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention (FNP) pour l'engagement de la démarche avec l'accompagnement du Centre de Gestion

Rapporteur : **Mme Le Maire**

La parution du décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 impose à chaque employeur, de réaliser l'évaluation des risques professionnels inhérents à ses activités et de la transcrire dans un seul et même document appelé DOCUMENT UNIQUE.

La Mairie de Pont-Château s'inscrit dans cette démarche d'élaboration du document unique.

La collectivité souhaite faire appel au service prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour l'accompagner méthodologiquement à la réalisation du document unique. Cette prestation fera l'objet d'un conventionnement et d'une tarification révisable annuellement par le conseil d'administration du Centre de Gestion. Le tarif horaire pour l'année 2016 est de 54,00€. Chacune des prestations sera facturée après l'intervention d'un conseiller hygiène et sécurité du centre de gestion selon les étapes suivantes :

- Etape 1 : réunion de cadrage (0.5 jours)
- Etape 2 : réunion du comité de pilotage (0.5 jours)
- Etape 3 (**facultative**) : réunion présentation de la démarche au personnel (0.5 jours)
- Etape 4 : mise en situation, évaluation des risques d'une unité de travail (**option 1**) ou de plusieurs unités de travail (**option2**).

Par ailleurs, le fonds national de prévention (FNP) a pour mission de participer au financement des mesures de prévention arrêtées par les collectivités dans le cadre d'une démarche de prévention et notamment sur le coût financier du temps mobilisé. L'aide financière du FNP porte sur le temps mobilisé par l'ensemble des acteurs autour de cette démarche. Afin de bénéficier de cette participation financière, le conseil municipal doit délibérer sur l'autorisation de la collectivité pour recevoir une subvention du FNP.

M. CLOUET informe que les membres de l'opposition s'abstiendront sur tous les votes concernant les ressources humaines, mais précise qu'ils n'ont rien contre cette démarche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 5 abstentions (M. CLOUET, M. MENARD, M. RIMBERT, Mme BRIAND, Mme LEROUX-GUILLE) :

Autorise Madame le Maire à engager la démarche d'élaboration du document unique avec l'accompagnement du CDG,

Autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la caisse des dépôts, gestionnaire du FNP,

Autorise Madame le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

TECHNIQUES

2016-06 Programme d'accessibilité ADAP 2016-2021

Rapporteur : **M. Paul LONGATTE**

La Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissement Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap. Toute collectivité publique se doit d'élaborer un AD'AP qui est un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité dans le respect de la réglementation dans un délai limité avec une programmation des travaux et des engagements financiers.

Une première phase de diagnostic et d'expertise des ERP communaux a été faite avec le cabinet GIRUS, cabinet retenu suite à un appel d'offres mutualisé avec la Communauté de Communes, à partir de mai 2015. Le programme d'accessibilité a été élaboré en fonction de la situation de chacun des 41 bâtiments communaux et de critères comme la fréquentation, la typologie (scolaire, sportif, administratif), la nature des travaux, leur coût, la mutualisation possible des travaux.

Le plan AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) a été estimé à 1.154.816,00€ HT et programmé sur 6 ans de 2016 à 2021.

PROGRAMME TRAVAUX ACCESSIBILITE BATIMENTS VILLE DE PONT-CHÂTEAU au 12 janvier 2016

N°	DESIGNATION	COÛT INITIAL H.T.	PROG. TRAVAUX
1	Bureaux rue de Nantes	2 118,00 €	2016
4	Boule d'Or	28 683,00 €	2016
5	Boulodrome	32 307,00 €	2016
7	C.A.P.S.	6 002,00 €	2016
9	Chalet de Coët-Roz	10 128,00 €	2016
11	Cinéma	4 882,00 €	2016
12	Salle de Loisirs	5 197,00 €	2016
14	C.T.M.	95 554,00 €	2016
15	Maison de l'enfance	13 754,00 €	2016
18	Eglise Saint Roch	5 433,00 €	2016
21	Gymnase du Landas	8 131,00 €	2016
31	Salle Carré d'Argent	8 960,00 €	2016
33	Salle Porte Nantaise	1 307,00 €	2016
	TOTAL H.T.	222 466,00 €	2016
16	Eglise Saint Guillaume	2 169,00 €	2017
17	Eglise Saint Martin	9 275,00 €	2017
19	Ecole Chat Perché Saint Roch	29 978,00 €	2017
22	Gymnase du Pinson	25 858,00 €	2017
23	Mairie	9 202,00 €	2017
27	Perception	4 011,00 €	2017
30	Salle du Rocher Saint Guillaume	25 368,00 €	2017
32	Salle polyvalente Saint Roch	6 492,00 €	2017
34	Sanitaires Saint Guillaume	1 125,00 €	2017
35	Sanitaires Calvaire	1 379,00 €	2017
36	Sanitaires rue Touffaut	12 524,00 €	2017
39	Tennis Halle Landas	36 051,00 €	2017
	TOTAL H.T.	163 533,00 €	2017

N°	DESIGNATION	COÛT INITIAL H.T.	PROG. TRAVAUX
26	Maison Economie	196 740,00 €	2018
	TOTAL H.T.	196 740,00 €	2018
13	C.M.S.	189 058,00 €	2019
	TOTAL H.T.	189 058,00 €	2019
2	Accueil Périacloaire	12 312,00 €	2020
6	Maisonnettes ex-C.A.F.	17 182,00 €	2020
8	Centre de tir	6 607,00 €	2020
10	Chapelle Calvaire	13 310,00 €	2020
20	Ecole Quérel	54 910,00 €	2020
24	SDF	31 218,00 €	2020
28	Presbytère	12 741,00 €	2020
29	Prieuré (foyer des Anciens)	15 415,00 €	2020
37	Secours Populaire	4 247,00 €	2020
38	Stade municipal	19 179,00 €	2020
	TOTAL H.T.	187 121,00 €	2020
3	A.V.F.	20 618,00 €	2021
23	P.M.U.	9 680,00 €	2021
40	Vestiaire Landas	85 124,00 €	2021
41	M.A.M. Bd Pelé de Quérel	80 471,00 €	2021
	TOTAL H.T.	195 893,00 €	2021
	TOTAL H.T.	1 154 816,00 €	
	TOTAL T.T.C.	1 385 779,20 €	

Le dossier complet doit être déposé en Préfecture d'ici la fin du mois de février 2016.

La Commission Communale pour l'Accessibilité, mise en place par délibération en date du 15 septembre 2015, s'est réunie en date du 19 janvier 2016 pour examiner le projet d'AD'AP communal.

M. RIMBERT souhaite connaître ce qui a conduit le choix de priorité concernant les travaux.

M. LONGATTE répond que le 1^{er} critère était l'enveloppe annuelle d'environ 200 000 euros, 2^{ème} critère la mutualisation travaux 2017, le 3^{ème} critère c'est le programme de l'horizon 2020-2021.

M. CLOUET demande si le vote porte sur l'enveloppe globale ou par bâtiment .

Mme Le Maire indique que l'on vote le programme global.

M. MÉNARD demande à connaître l'intérêt de réhabiliter les sanitaires « rue Toulifaut ».

M. LONGATTE ajoute que c'est un bâtiment existant, donc il faut présenter un programme sur tous les bâtiments communaux, rien n'empêche ensuite de revoir l'intérêt de réhabiliter ces sanitaires en fonction de leur devenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , à l'unanimité :

Valide le programme d'accessibilité AD'AP 2016-2021 pour les ERP communaux restant à mettre en accessibilité.

Approuve la programmation financière estimée à 1.154.816,00€ HT

FINANCES

2016-07 Demande de garantie emprunts/SCI Les Chataignes/Projet extension village séniors

Rapporteur : **Mme Le Maire**

Dans le cadre du projet d'agrandissement du village séniors déjà existant de 15 maisons supplémentaires, l'association hospitalière Saint-Martin, gestionnaire de la résidence de la Châtaigneraie, sollicite une garantie d'emprunt à la commune pour le financement de ce projet. Ce projet sera porté par la SCI LES CHATAIGNES, dont les deux principaux associés sont l'association hospitalière Saint-Martin, gérant de la SCI et l'association Les Châtaigniers.

Au stade des marchés, le coût prévisionnel du projet s'élève à 1 290 758 euros TTC, honoraires compris, la TVA sur les travaux étant calculée au taux de 5.5%.

Le financement du projet est le suivant :

- Autofinancement : 300 000 euros
- Prêt Locatif Social sur 25 ans (taux 1,86% indexé sur le livret A) : 658 287 euros
- Prêt Classique sur 20 ans (taux 1,85 %) : 332 471 euros.

La Commission Finances réunie en date du 22 janvier 2016 a examiné ce dossier.

M. CLOUET indique que sur le fonds de cette délibération il n'y a pas de remarques particulières, mais s'interroge sur le droit de cautionner pour une commune pour un bâtiment construit sur une autre commune. Il ajoute que c'est peut-être à la Communauté de Communes de cautionner.

M. POILVÉ précise que cela va être vérifié.

Mme Le Maire demande de se positionner concernant le vote.

M. MENARD émet des réserves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accorde la garantie d'emprunt de la commune pour la totalité des sommes empruntées soit :

- Prêt Locatif Social sur 25 ans (taux 1,86% indexé sur le livret A) : 658 287 euros
- Prêt Classique sur 20 ans (taux 1,85 %) : 332 471 euros

2016-08 Acceptation Succession Epoux MAHÉ.

Rapporteur : **Mme Le Maire**

Par suite des décès de Monsieur Roger MAHE, demeurant Allée des Cygnes, 45 ter rue Nantaise à Pont-Château, et de son épouse Madame MAHE née Jenny DESBOIS, la commune a été instituée légataire universelle avec la SPA suivant testament authentique en date du 19 septembre 2011.

Au vu du projet chiffré des déclarations de succession après lesdits décès établi par Maître Xavier MERY, notaire à PONTCHATEAU le 28 décembre 2015, le Conseil Municipal doit délibérer pour accepter le bénéfice de ce testament.

La Commission Finances réunie en date du 22 janvier 2016 a examiné ce dossier.

M. MENARD constate que la somme de la succession est de 40000 euros.

M. POILVE précise le montant de 40000 euros qui sera divisé par 2, soit 20000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte le bénéfice du testament établi par Madame MAHE née Jenny DESBOIS,

Accepte purement et simplement la succession de Madame MAHE née Jenny DESBOIS et en qualité d'héritier de cette dernière accepte également purement et simplement la succession de Monsieur Roger MAHE, son époux,

Accepte le bénéfice de l'ensemble des contrats d'assurance-vie souscrits par les défunts.

Autorise Mme le Maire à signer tous les actes nécessaires au règlement de ces successions.

2016-09 Demande de subvention Fédération Française de Football/Réhabilitation vestiaires du stade du Landas

Rapporteur : **M. Stéphane POILVE, Adjoint aux Finances**

Le projet consiste à remplacer les 4 vestiaires en modulaire de 15m² chacun et 1 bloc de sanitaires par 2 vestiaires de 28m² chacun : douches de 5m² par vestiaires, un bloc sanitaires de 8 m² et un rangement de 8 m² pour une surface totale hors tout de 90m².

Ces vestiaires seront mieux isolés et plus confortables pour recevoir des équipes adultes de 15 personnes.

Ils répondent aux exigences de la Fédération Française de Football pour un niveau 5 et sont donc éligibles à une subvention dans le cadre de l'opération « Horizon Bleu 2016 ». Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant le 31 mars 2016.

Le montant estimatif s'élève à 68 560 euros H.T, soit 82 272 euros T.T.C, auquel il faudra rajouter l'évacuation des anciens vestiaires pour 3 280 euros H.T, soit 3 936 euros T.T.C. Le montant de la subvention est à hauteur de 20% du montant des travaux, plafonné à 20 000 euros. En application du Code des Marchés Publics, une consultation sera lancée dans le cadre d'une Procédure Adaptée.

M. CLOUET demande si le remplacement des vestiaires aura lieu même s'il n'y a pas obtention de subvention.

M. POILVE précise qu'il faudra quand même les remplacer.

Mme Le Maire ajoute qu'il s'agit d'une rénovation de 1^{ère} urgence avant de réfléchir à une réorganisation plus globale des lieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Mme Le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre de l'opération « Horizon Bleu 2016 » concernant le remplacement des vestiaires modulaires au stade du Landas.

2016-10 Convention de transfert de compétences « transport et distribution » SIAEP au SDAEP « Atlantic'Eau »

Rapporteur : **M. Stéphane POILVE, Adjoint aux Finances**

Madame le Maire expose que, suite au transfert de la compétence « transport et distribution » d'eau potable à Atlantic 'eau à la date du 1er avril 2014, une convention relative aux conditions patrimoniales et comptables de ce transfert doit être établie entre le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la région de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois, Atlantic 'eau et les communes de Pontchâteau et de Missillac.

En effet, en application de l'article L 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SIAEP met à la disposition d'Atlantic 'eau les biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de sa compétence « transport et distribution».

Pour ce qui concerne les biens déjà mis à la disposition du SIAEP par les communes de Missillac et de Pont-Château, il doit être procédé préalablement à la restitution des biens aux communes remettantes, lesquelles les mettent ensuite directement à la disposition d'Atlantic 'eau.

La commission Finances réunie en date du 22 janvier 2016 a examiné ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la convention portant sur les conditions patrimoniales et comptables du transfert de compétences à Atlantic 'eau,
Autorise Madame le Maire à signer ladite convention de transfert de compétences.

Actualités des dossiers en cours

Mme Le Maire informe des prochaines réunions des groupes de travail 2 et 4 animés par la commune concernant le futur lycée qui auront lieu le 4 février à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 18.

Le Maire



D. Cornet
Danielle CORNET